

RAPPORT N° 96/5-16
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1995

L'exécution du Budget 1995 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle est retracée au travers du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable, fait ressortir

un excédent cumulé de	137 128,88 F en Investissement
et un excédent cumulé de	436 488,68 F en Fonctionnement.

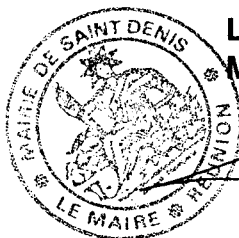
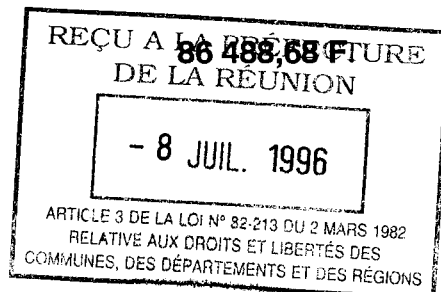
Soit un excédent cumulé global de	573 617,56 F pour les deux Sections.

Et, conformément aux dispositions applicables aux régies, il appartient maintenant à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du **Résultat cumulé de la Section de Fonctionnement : 436 488,68 F.**

Compte tenu des aménagements et prestations actuellement réalisés par la Ville et bénéficiant de manière directe ou indirecte aux marchés fixes et forains d'une part et des travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces mêmes marchés d'autre part, il vous est proposé d'approuver l'affectation suivante du Résultat 1995 de la Régie Marchés et Droits de Place :

- 1) reversement à la Commune pour un montant de 350 000,00 F ;**
- 2) financement de la Section d'Investissement (Compte 1068 "Autres réserves") 436 488,68 F**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 96/5-16
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 juin 1996**

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1995**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Com-
munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au
nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative et Entre-
prise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE UNIQUE

Approuve l'affectation suivante du Résultat 1995 de la Régie Marchés et Droits de
Place :

- 1) reversement à la Commune pour un montant de **350 000,00 F ;**
- 2) financement de la Section d'Investissement
(Compte 1068 "Autres réserves") **86 488,68 F.**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 05 JUIL. 1996



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

